

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.09.2021

Numéro de version 1

Révision: 01.09.2021

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: **ATTBLIME - AB2**  
 UFI: AKE0-40TR-6005-CGKH

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Secteur d'utilisation: SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels  
 Catégorie du produit: PC9a Revêtements et peintures, solvants, diluants  
 Catégorie de processus: PROC5 Mélange dans des processus par lots  
 Catégorie de rejet dans l'environnement: ERC2 Formulation dans un mélange  
 Emploi de la substance / de la préparation: Agent de matage

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur: DM Metrology Inc.  
 14-1860 Appleby Line, Suite 216  
 Burlington, ON L7L 6M6  
 Tel +1 905 691 1116  
 sales@dmmetrology.com  
 Producteur: Graichen Produktions- und Vertriebs- GmbH  
 Darmstädterstraße 127-129  
 D-64625 Bensheim  
 Germany  
 Tel.: +49 6251 7707880  
 Fax: +49 6251 77901  
 E-Mail: ehs@graichen-bensheim.de  
 www.graichen.net

Service chargé des renseignements: Giftnotrufzentrale

1.4 Numéro d'appel d'urgence: Pendant des heures de bureau: +49(0)6251/73103  
 Dehors des heures de bureau: +49(0)172/7478476 Roland Fell

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008  
 Aerosol 1 H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.  
 Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
 STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Pictogrammes de danger

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.



GHS02 GHS07

Mention d'avertissement

Danger

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

propane-2-ol

Mentions de danger

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence

P210

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211

Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251

Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P261

Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P271

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P305+P351+P338

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P403+P233

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P410+P412

Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

P501

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Indications complémentaires:

Sans aération suffisante, il peut y avoir formation de mélanges explosifs.

### 2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT:

CAS: 294-62-2 | Cyclododecan

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.09.2021

Numéro de version 1

Révision: 01.09.2021

**Nom du produit: ATTBLIME - AB2**

. vPvB: Non applicable.

(suite de la page 1)

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

. Description: Mélange de substances actives avec gaz propulseur.

. Composants dangereux:

CAS: 106-97-8 EINECS: 203-448-7	n-Butane ⚠ Flam. Gas 1A, H220; Press. Gas (Comp.), H280	25 – 50%
CAS: 67-63-0 EINECS: 200-661-7	propane-2-ol ⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	10 – 25%
CAS: 74-98-6 EINECS: 200-827-9	propane ⚠ Flam. Gas 1A, H220; Press. Gas (Comp.), H280	10 – 25%
CAS: 294-62-2 EINECS: 206-033-9	Cyclododecan substance PBT non classée	2,5 – 10%
Numéro CE: 920-750-0	Hydrocarbures, C7-C9, n-Alkanes, Isoalkanes, Cycloalkanes ⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Asp. Tox. 1, H304; ⚠ Aquatic Chronic 2, H411; ⚠ STOT SE 3, H336	< 2,5%
CAS: 75-28-5 EINECS: 200-857-2	isobutane ⚠ Flam. Gas 1A, H220; Press. Gas (Comp.), H280	< 2,5%

. Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

. Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

. Après contact avec les yeux: Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

. Après ingestion: Demander immédiatement conseil à un médecin.

. 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés: Pas d'autres informations importantes disponibles.

. 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires: Pas d'autres informations importantes disponibles.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

. Moyens d'extinction: CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

. 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange: Pas d'autres informations importantes disponibles.

. 5.3 Conseils aux pompiers: Aucune mesure particulière n'est requise.

. Equipement spécial de sécurité:

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

. 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: Tenir éloigné des sources d'inflammation.

. 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement: Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel. En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avvertir les autorités compétentes.

. 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Assurer une aération suffisante.

. 6.4 Référence à d'autres rubriques: Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8. Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

. 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

. Préventions des incendies et des explosions: Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer. Prendre des mesures contre les charges électrostatiques. Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

(suite page 3)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.09.2021

Numéro de version 1

Révision: 01.09.2021

### Nom du produit: ATTBLIME - AB2

(suite de la page 2)

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- . Stockage:  
Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Stocker dans un endroit frais.  
Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.
- . Indications concernant le stockage commun: Ne pas stocker avec les aliments.
- . Autres indications sur les conditions de stockage: Tenir les emballages hermétiquement fermés.  
Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.  
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

- . Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

##### CAS: 106-97-8 n-Butane

VLEP | Valeur à long terme: 1900 mg/m<sup>3</sup>, 800 ppm

##### CAS: 67-63-0 propane-2-ol

VLEP | Valeur momentanée: 980 mg/m<sup>3</sup>, 400 ppm

- . DNEL

##### CAS: 67-63-0 propane-2-ol

Oral	DNEL Long-term - systemic effects	26 mg/kg bw/day (general (Allgemeinbevölkerung))
Dermique	DNEL Long-term - systemic effects	319 mg/kg bw/day (general (Allgemeinbevölkerung)) 888 mg/kg bw/day (Workers (Arbeitnehmer))
Inhalatoire	DNEL Long-term - systemic effects	89 mg/m <sup>3</sup> (general (Allgemeinbevölkerung)) 500 mg/m <sup>3</sup> (employee / Arbeitnehmer) 500 mg/m <sup>3</sup> (Workers (Arbeitnehmer))

##### Hydrocarbons, C7-C9, n-Alkanes, Isoalkanes, Cycloalkanes

Oral	DNEL Long-term - systemic effects	699 mg/kg bw/day (Consumers (Verbraucher))
Dermique	DNEL Long-term - systemic effects	699 mg/kg bw/day (Consumers (Verbraucher)) 773 mg/kg bw/day (Workers (Arbeitnehmer))
Inhalatoire	DNEL Long-term - systemic effects	608 mg/m <sup>3</sup> (Consumers (Verbraucher)) 2.035 mg/m <sup>3</sup> (Workers (Arbeitnehmer))

- . PNEC

##### CAS: 67-63-0 propane-2-ol

PNEC Soil (Boden)	28 mg/kg
PNEC fresh water sediment (Süßwassersediment)	552 mg/kg
PNEC fresh water (Süßwasser)	140,9 mg/l
PNEC marine water sediment	552 mg/kg
PNEC Marine water	140,9 mg/l
PNEC-STP	2.251 mg/l

- . Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

- . Equipement de protection individuel:  
. Mesures générales de protection et d'hygiène: Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.  
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.  
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.  
Eviter tout contact avec les yeux.  
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
- . Protection des mains: Gants de protection  
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.  
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
- . Matériau des gants: Épaisseur du matériau recommandée: ≥ 0,7 mm  
Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.
- . Temps de pénétration du matériau des gants: Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.  
Valeur pour la perméabilité: taux ≤ 0,7 mm 480min (8h) EN374
- . Protection des yeux: Lunettes de protection hermétiques

(suite page 4)

FR

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.09.2021

Numéro de version 1

Révision: 01.09.2021

Nom du produit: ATTBLIME - AB2

. Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

(suite de la page 3)

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### . 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

. Indications générales

. Aspect:

Forme:	Aérosol
Couleur:	Blanchâtre
Odeur:	Genre alcool
Seuil olfactif:	Non déterminé.

. valeur du pH à 20 °C: 6,9

. Changement d'état

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: -44,5 °C

. Point d'éclair -97 °C

. Température d'inflammation: 230 °C

. Température de décomposition: Non déterminé.

. Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

. Limites d'explosion:

Inférieure:	1,5 Vol %
Supérieure:	12 Vol %

. Pression de vapeur à 20 °C: 8.300 hPa

. Densité à 20 °C: 0,6815 g/cm<sup>3</sup>

. Densité relative: Non déterminé.

. Densité de vapeur: Non déterminé.

. Taux d'évaporation: Non applicable.

. Solubilité dans/miscibilité avec l'eau: Non déterminé.

. Coefficient de partage: n-octanol/eau: Non déterminé.

. Viscosité:

Dynamique:	Non applicable. Non déterminé.
------------	-----------------------------------

. Teneur en solvants:

Solvants organiques: 90,4 %

Teneur en substances solides: 5,0 %

. 9.2 Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

. 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

. 10.2 Stabilité chimique

. Décomposition thermique/  
conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.. 10.3 Possibilité de réactions  
dangereuses: Aucune réaction dangereuse connue.

. 10.4 Conditions à éviter: Pas d'autres informations importantes disponibles.

. 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.

. 10.6 Produits de décomposition  
dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### . 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

. Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

. Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

#### CAS: 67-63-0 propane-2-ol

Oral	LD50	5.840 mg/kg (rat) (Acute Oral Toxicity)
Dermique	LD50	12.870 mg/kg (rab) (Acute Dermal Toxicity)
Inhalatoire	LC50/4h	72,6 mg/l (rat)
	LC50/6h	> 25 mg/l (rat) (Acute Inhalation Toxicity)

#### Hydrocarbures, C7-C9, n-Alkanes, Isoalkanes, Cycloalkanes

Oral	LD50	> 5.000 mg/kg (rat) (Acute Oral Toxicity)
Dermique	LD50	> 2.800 mg/kg (rabbit) (Acute Dermal Toxicity)
Inhalatoire	LC50/4h	> 23,3 mg/l (rat) (Acute Inhalation Toxicity)

(suite page 5)

FR

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.09.2021

Numéro de version 1

Révision: 01.09.2021

**Nom du produit: ATTBLIME - AB2**

(suite de la page 4)

## . Effet primaire d'irritation:

. Corrosion cutanée/irritation cutanée

**CAS: 67-63-0 propane-2-ol**

Ätz-/Reizwirkung auf die Haut (4h) | (rabbit) (Acute Dermal Irritation/Corrosion)

. Lésions oculaires graves/irritation oculaire

**CAS: 67-63-0 propane-2-ol**

Schwere Augenschädigung/-reizung | (rabbit) (Acute Eye Irritation/Corrosion)

. Sensibilisation respiratoire ou

cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

. Indications toxicologiques complémentaires:

**CAS: 67-63-0 propane-2-ol**

NOAEL, maternal | 400 mg/kg KG/day (rat)

NOAEL, parents | 500 mg/kg KG/day (Two-Generation Reproduction Toxicity)

853 mg/kg KG/day (rat) (One-Generation Reproduction Toxicity Study)

. Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

. Mutagénicité sur les cellules

germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

. Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

. Toxicité pour la reproduction

**CAS: 67-63-0 propane-2-ol**

Oral | NOAEL, Parents | 500 mg/kg (rat) (Two-Generation Reproduction Toxicity)

. Toxicité spécifique pour certains

organes cibles - exposition unique Peut provoquer somnolence ou vertiges.

. Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

**CAS: 67-63-0 propane-2-ol**

STOT RE | mg/kg/day (rat)

. Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

## . 12.1 Toxicité

. Toxicité aquatique:

**CAS: 106-97-8 n-Butane**

EC50 (96h) | 7,71 mg/l (Algae)

LC50 (96h) | 27,98 mg/l (Fisch)

**CAS: 67-63-0 propane-2-ol**

EC50 | &gt; 100 mg/l (Bacteria)

EC50 (48h) | &gt; 100 mg/l (daphnia magna/gr. Wasserfloh)

EC50 (72h) | &gt; 100 mg/l (Scenedesmus subspicatus)

EC50 (96h) | &gt; 1.000 mg/l (Scenedesmus subspicatus) (Freshwater Alga and Cyanobacteria, Growth Inhibiti)

LC50 (24h) | 9.714 mg/l (daphnia magna/gr. Wasserfloh) (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)

9.640 mg/l (Pimephales promelas (fettköpf. Ellritze)) (Fish, Acute Toxicity Test)

LC50 (48h) | &gt; 100 mg/l (Leuciscus idus (Goldorfe))

LC50 (96h) | &gt; 9.640 – 10.000 mg/l (Pimephales promelas (fettköpf. Ellritze)) (Fish, Acute Toxicity Test)

LOEC (8d) | 1.000 mg/l (Algae)

EC50 (3h) | &gt; 1.000 mg/l (activated sludge) (Mikroorganismen/Wirkung auf Belebtschlamm)

NOEC (21d) | 30 mg/l (daphnia magna/gr. Wasserfloh) (Daphnia magna Reproduction Test)

NOEC (96h) | 1.000 mg/l (Scenedesmus subspicatus) (Freshwater Alga and Cyanobacteria, Growth Inhibiti)

**CAS: 74-98-6 propane**

EC50 (96h) | 7,71 mg/l (Algae)

LC50 (96h) | 27,98 mg/l (Fisch)

**Hydrocarbons, C7-C9, n-Alkanes, Isoalkanes, Cycloalkanes**

LL50 (96h) | &gt; 13,4 mg/l (Oncorhynchus mykiss)

EL50 (48h) | 3 mg/l (daphnia magna/gr. Wasserfloh)

EL50 (72h) | 10 – 30 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata - Algen)

NOELR (72h) | 10 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata - Algen)

**CAS: 75-28-5 isobutane**

EC50 (96h) | 7,71 mg/l (Algae)

LC50 (96h) | 27,98 mg/l (Fisch)

## . 12.2 Persistance et dégradabilité

**CAS: 67-63-0 propane-2-ol**

Biodegradability 30d | 70 – 84 % (aerob) ((Derterm. of the "Ready" Biodegr. Closed Bottle))

## . 12.3 Potentiel de bioaccumulation

**CAS: 67-63-0 propane-2-ol**

Log Pow | 0,05

(suite page 6)

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.09.2021

Numéro de version 1

Révision: 01.09.2021

**Nom du produit: ATTBLIME - AB2**

- (suite de la page 5)
- . **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
  - . Autres indications écologiques:
  - . Indications générales: Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant  
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
  - . **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
  - . PBT:
  - CAS: 294-62-2 | Cyclododecan
  - . vPvB: Non applicable.
  - . **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- . **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- . Recommandation: Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- . Catalogue européen des déchets
- HP3 Inflammable
- HP4 Irritant - irritation cutanée et lésions oculaires
- HP5 Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration
- . Emballages non nettoyés:
- . Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- . Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- . **14.1 No ONU**
- . ADR, IMDG, IATA UN1950
- . **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**
- . ADR 1950 AÉROSOLS
- . IMDG AEROSOLS
- . IATA AEROSOLS, inflammable
- . **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**
- . ADR
- 
- . Classe 2.5F Gaz.
- . Étiquette 2.1
- . IMDG, IATA
- 
- . Class 2.1
- . Label 2.1
- . **14.4 Groupe d'emballage**
- . ADR, IMDG, IATA néant
- . **14.5 Dangers pour l'environnement:** Non applicable.
- . **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Attention: Gaz.
- . Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): -
- . No EMS: F-D,S-U
- . Stowage Code SW1 Protected from sources of heat.  
SW22 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre:  
Category A. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre:  
Category B. For WASTE AEROSOLS: Category C, Clear of living quarters.
- . Segregation Code SG69 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre:  
Segregation as for class 9. Stow "separated from" class 1 except for division 1.4.  
For AEROSOLS with a capacity above 1 litre:  
Segregation as for the appropriate subdivision of class 2.  
For WASTE AEROSOLS:  
Segregation as for the appropriate subdivision of class 2.
- . **14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC** Non applicable.

(suite page 7)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.09.2021

Numéro de version 1

Révision: 01.09.2021

### Nom du produit: ATTBLIME - AB2

(suite de la page 6)

#### . Indications complémentaires de transport:

. ADR	1L
. Quantités limitées (LQ)	Code: E0
. Quantités exceptées (EQ)	Non autorisé en tant que quantité exceptée
. Catégorie de transport	2
. Code de restriction en tunnels	D

. IMDG	1L
. Limited quantities (LQ)	Code: E0
. Excepted quantities (EQ)	Not permitted as Excepted Quantity

. "Règlement type" de l'ONU:	UN 1950 AÉROSOLS, 2.1
------------------------------	-----------------------

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### . 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

. Directive 2012/18/UE	
. Substances dangereuses désignées - ANNEXE I	Aucun des composants n'est compris.
. Catégorie SEVESO	P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES
. Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas	150 t
. Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut	500 t
. RÉGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII	Conditions de limitation: 3

. Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II	
--	--

Aucun des composants n'est compris.
-------------------------------------

. RÉGLEMENT (UE) 2019/1148
----------------------------

. Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)
--

Aucun des composants n'est compris.
-------------------------------------

. Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT
--

Aucun des composants n'est compris.
-------------------------------------

#### . 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

. Service établissant la fiche technique:	Département "sécurité des produits"
---	-------------------------------------

. Acronymes et abréviations:	ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
------------------------------	---

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Gas 1A: Gaz inflammables – Catégorie 1A

Aerosol 1: Aérosols – Catégorie 1

Press. Gas (Comp.): Gaz sous pression – Gaz comprimé

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

. * Données modifiées par rapport à la version précédente
---